ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 20395

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'utilisation des bénéfices engendrés par le comité français d'organisation du Mondial de football. En effet, les bénéfices de la dernière Coupe du monde s'élèvent à près de 400 millions de francs pour l'organisation. Il est souhaitable, face à l'augmentation importante du nombre de jeunes dans les clubs amateurs, d'aider les organisations locales. C'est pourquoi il lui demande s'il serait favorable à répartir ces bénéfices entre les différentes ligues départementales afin de soutenir les nombreux clubs amateurs, véritables viviers de formation pour les jeunes.

Texte de la réponse

Réussite sportive et festive, la Coupe du monde de football a également eu des retombées économiques bénéfiques pour notre pays. La bonne gestion de l'événement par le comité français d'organisation a permis de dégager des bénéfices dont le montant brut est de 505 millions de francs avant paiement de l'impôt sur les sociétés (au taux de 42 %) et avant de connaître l'issue du contentieux avec la Commmision européenne à propos de la billetterie. Dès la connaissance de ce résultat positif, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a fait part de sa volonté que les ressources ainsi dégagées soient dirigées en partie vers les petits clubs et le sport amateur, conformément à la volonté du regretté Fernand Sastre. Il est normal, en effet, qu'une partie des richesses générées par les sports les plus populaires et les plus médiatisés bénéficie au développement du sport pour tous, facteur de solidarité sociale et de citoyenneté. Dans ce but, les bénéfices de la Coupe du monde seront versés sur des lignes spéciales du Fonds national de développement du sport (FNDS) et répartis par une Commission nationale, sur la base de projets sportifs favorisant le développement des infrastructures, de l'encadrement, etc. Les instances du sport, et du football en particulier, les communes citadines ou rurales ainsi que les dix villes organisatrices ont vocation à présenter de tels projets. Grâce à ce dispositif, le sport de haut niveau alimentera - par une forme de mutualisation originale - la pratique de base, ce qui répond à l'esprit développé dans notre pays pendant le Mondial.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20395
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5665
Réponse publiée le : 15 février 1999, page 955